



Sanction en vue d'un licenciement pour faute !

Par **benoit 600**, le **23/12/2009** à **12:09**

Bonjour,

J'ai commise une faute sur la parking de ma société qui est sous tutelle ce vendredi 04 déc 2009, en effet j'ai eu une dispute avec une collègue et dans la colère une giffle est partie, j'ai appri que celle-çi avait flirté avec mon mari dans les toilettes de cette société, on m'a donc remise en main propre une lettre de convocation le lundi 07 déc et cet entretien a eu lieu ce vendredi 18 déc, je me suis faite accompagnée par un délégué du personnel car étant qd mm syndiquée CGT depuis peu, mon représentant pour des raisons personnelles n'a pas voulu me défendre!

Lors de cet entretien, je devait seulement décrire comment ça s'est passé et non le pourquoi car mm si l'adultère est interdit ,jamais personne ne les a surpri donc ils peuvent en tenir compte, mon DP me dit qu'ils ont 48h ouvrés pour me donner un réponse mais comme la RH est partie en congés je dois attendre semaine prochaine, je n'ai jamais eu de soucis ni d'avertissement, qu'en pensez-vous?

merci de vos réponses